



Probleme de bonus malus cumulable ou non

Par **sanche11**, le **02/09/2011** à **18:20**

Bonjour,

je souhaitais savoir si l'on pouvait m'éclairer à propos de mon contrat d'assurance automobile. J'ai lu que lorsque l'on a un bonus depuis plus de trois ans à 50%, le premier accident n'était pas compté comme malus. La question que je me pose c'est si je change d'assureur entre temps est ce que cela est cumulable où est ce seulement un cumul par contrat. J'ai commencé un contrat avec un assureur il y a environ 30 mois , j'ai un bonus de 50% depuis 5 ans et j'ai eu un accrochage qui me vaut un malus mon assureur m'affirme qu'étant donné que j'ai un contrat chez eux depuis moins de 3 ans il est normal qu'un malus soit compté. Si l'on pouvait m'apporter une réponse.

Merci beaucoup.